

Élections Professionnelles 2018 Le S.P.S. pour tout changer !!!



Surveillant(e)s !

Vous souhaitez réellement être représentés dans les instances de concertation pour que vos légitimes revendications soient enfin entendues ? Le S.P.S est votre seule chance d'y être représenté exclusivement. C'est le 6 décembre prochain que la grande échéance des élections professionnelles a lieu.

Les sièges sont à pourvoir dans 5 instances de concertation :

- C.A.P.I (Commission Administrative Paritaire Interrégionale)
- C.T.I (Comité Technique Interrégional)
- C.H.S.C.T (Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail)
- C.A.P.N (Commission Administrative Paritaire Nationale)
- **C.T.M (Comité Technique Ministériel)**

Le scrutin du C.T.M (Comité Technique Ministériel) revêt une importance toute particulière :

Non seulement c'est lui qui détermine les moyens attribués aux syndicats, mais c'est dans cette instance que sont portées au plus haut niveau les revendications, et sont négociées des avancées, tant statutaires qu'indemnitaires.

Si le S.P.S décroche 1 siège au minimum dans cette instance, les Surveillant(e)s sont assurés d'y être représenté exclusivement, sans aucune compromission.

Qu'on se le dise ! À chaque élection professionnelle tous les compteurs sont remis à zéro. Un syndicat minoritaire peut d'un seul coup devenir majoritaire. La représentativité n'est pas acquise ad vitam aeternam...

Tous les 4 ans, ce sont bien les agents qui ont les pleins pouvoirs. Au Ministère de la Justice, les Surveillant(e)s représentent à eux-seuls, 1/3 des agents. Autant dire qu'unis dans un vote en faveur d'un syndicat 100% Surveillants, les Surveillants seraient fortement représentés au C.T.M (Comité Technique Ministériel) et pourraient ainsi exercer une forte influence auprès de nos décideurs, afin de se faire entendre et enfin respectés.

Au Comité Technique Ministériel (C.T.M.), **la Liste du S.P.S. est exclusivement composée de Surveillant(e)s**, contrairement aux listes des autres syndicats multicatégoriels composées aussi de Directeurs, Officiers, Greffiers et Greffiers en chef des Services Judiciaires, Directeurs de la PJJ, Chefs de Service éducatif, CPIP, Adjoints Administratifs et Techniques, Attachés d'administration, etc...

En votant pour le S.P.S, unique organisation 100 % Surveillant(e)s, les Surveillant(e)s peuvent changer le paysage syndical et balayer la ribambelle des syndicalo-carriéristes qui flinguent leur profession.